Famille DESCHAMPS Facture au 30/11/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Novembre-25		0.00
Cantine	Novembre-25	(15)	72.00
Garderie	Novembre-25	(20)	20.00
Cantine sans repas	Novembre-25	(0)	0.00
		S/Total	92

Règlement à effectuer **92**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.